

Délibération n°2023-069 du 31 mai 2023
Portant sur le changement de chauffage à l'école élémentaire de Crocq

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Denis RICHIN, Vice-président

Le chauffage mis en place à l'école élémentaire de Crocq présente, depuis plusieurs années, des défaillances quotidiennes. En effet une pompe à chaleur a été installée en 2009 mais malheureusement elle n'est pas adaptée aux besoins quotidiens de cette école. Ainsi, cette installation impose donc des charges de maintenance conséquentes pour la communauté de communes tout en n'apportant pas le chauffage nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

Dans ce cadre, la communauté de communes avait sollicité une étude d'opportunité auprès du Syndicat Mixte Est-Creuse Développement pour connaître les possibilités de remplacement et leurs pertinences économiques. Après analyse, l'installation d'une chaudière bois-granulés serait la plus appropriée économiquement et techniquement : cette solution permettra de diminuer les besoins énergétiques et d'utiliser un mode de chauffage renouvelable et fiable.

Un devis chaudière à granulés-bois a été sollicité auprès de l'entreprise TRULLEN. Il comprend également la création d'une chaufferie dans un local technique en bois apposé sur le pignon côté parking.

Cette dépense est éligible à une subvention au titre du contrat de Développement des Énergies Renouvelables Thermiques Est Creuse (Fonds « Chaleur ») à hauteur de 44 520€.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
École élémentaire de Crocq Devis Trullen Bâtiment	80 706,28€	ADEME (55,16%)	44 520€
		Autofinancement	36 186,28€
TOTAL HT	80 706,28 €	TOTAL HT	80 706,28€

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement définitif lié à ce dossier ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte Est Creuse Développement pour qu'il puisse déposer un dossier à l'ADEME ;
- AUTORISE le Président à signer le devis de l'entreprise TRULLEN pour un montant de 80 706,28 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023
Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

